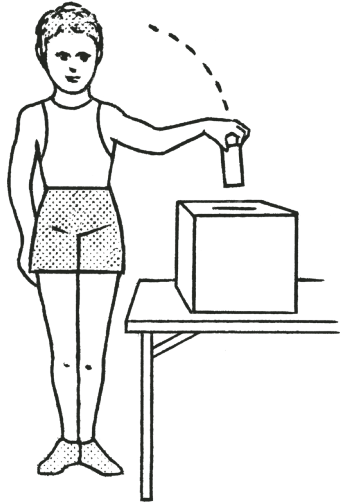




Votez le 5 octobre

de 9 h 30 à 20 h

Où et quand voter?



Consultez les documents que vous recevrez par la poste ou rendez-vous au electionsquebec.qc.ca/ou-quand-voter.

Vous n'êtes pas disponible le jour du vote?

Votez par anticipation le 27 ou le 28 septembre de 9 h 30 à 20 h.

electionsquebec.qc.ca | 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Pour voter

- Vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale et votre adresse doit être à jour. Vérifiez au electionsquebec.qc.ca/verifier.
- Vous devez apporter une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport canadien, etc.).

Nouvelle carte électorale : votre circonscription a peut-être changé.

Vérifiez au electionsquebec.qc.ca/trouvercirconscription.



Amenez vos enfants voter avec vous!

Initiez vos enfants à la démocratie grâce aux petits bureaux de vote.



Tous les lieux de vote par anticipation sont accessibles; le 5 octobre, la majorité le sont aussi. Consultez les critères d'accessibilité de chaque lieu au electionsquebec.qc.ca/ou-quand-voter.

Si votre lieu de vote ne répond pas à vos besoins, demandez l'autorisation de voter ailleurs à votre directrice ou directeur du scrutin.

Le 5 octobre, on exerce notre droit de vote